



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires

Service Environnement et
Prévention des Risques

Vaux-le-Pénil, le

Relevé de décisions

Objet	TRI de Meaux Groupe de Travail Connaissance de l'Aléa
Date	24 septembre 2015

Participants :

William LEPRINCE	Maire de Mareuil-lès-Meaux
Claude MILLION	Maire adjoint de Nanteuil-lès-Meaux
Thierry GALLON	Service urbanisme Mairie de Mareuil-lès-Meaux
Sophie ORDON	Ville de Meaux
Pascal GRIMAUD	Conseiller municipal délégué – Commune de Villenoy
Caroline JAROSZEK	Chargée de mission communauté d'agglomération du pays de Meaux
Jacques PLACE	Conseil départemental de Seine-et-Marne – Sous-directeur de l'eau
Baptiste MEUNIER	Chambre d'agriculture
Laurent BOUVIER	Chambre des Métiers et de l'artisanat
Emilie ROQUES	Conseiller Eau – Chambre de commerce et de l'industrie de Seine-et-Marne
Marc REMOND	FNE-IDFE « Réserve citoyenne »
Patrice PLE	Responsable d'exploitation – TEREOS France Chevrières
Alain DETAPPE	TEREOS FRANCE CHEVRIERES
Sophie DUVERNOY	TEREOS FRANCE CHEVRIERES
Françoise MOUROT	Hôpital de Meaux
Myriam ROUSSEL	Responsable EHS-Q BASF
Nicolas MARACQ	Directeur Entente Marne
Frédéric GACHE	EPTB Seine Grands Lacs
Laurent GIRARDIERE	Chef CIS Meaux – SDIS 77
Lary CHARLET	SDIS 77
Gilles BERROIR	Chef du service environnement et prévention des risques – DDT 77
Josiane ANGE	Adjointe au chef du pôle prévention des risques et lutte contre les nuisances – Service environnement et prévention des risques - DDT77
Jessica STONINA	Chargée d'études risques naturels - DDT77

Rédactrices :

Jessica STONINA et Josiane ANGE

Diffusion :

Ensemble des parties prenantes TRI de Meaux

La DDT rappelle l'objectif du groupe de travail : définir les dispositions et actions permettant l'atteinte des objectifs de la stratégie locale du Territoire à risque important d'inondations (TRI) de Meaux et identifier les maîtres d'ouvrage qui se chargeront de les mettre en œuvre.

Le premier groupe de travail sur les réseaux a permis d'inventorier les réseaux impactés, leur vulnérabilité et surtout leur interdépendance. Il a mis en évidence l'existence de plans spécifiques à la gestion de crise en cas d'inondation chez chacun des opérateurs concernés.

L'État ne souhaite pas imposer une stratégie mais la construire avec l'appui des collectivités du TRI. Il est par conséquent important que chaque acteur contribue à son élaboration et à sa rédaction.

La DDT77 rappelle qu'au 1^{er} janvier 2018, ce seront les collectivités qui seront en charge de la compétence gestion du risque inondation au travers de la loi Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et qu'il est important que les objectifs et actions définies dans le cadre du TRI soient partagés par tous.

La DRIEE présente un rappel sur les diverses cartes existantes en matière d'inondation, leurs différentes utilités et objectifs.

FNE77 fait remarquer que ces cartes ne sont pas forcément adaptées à la gestion de crise étant donné que dans certains pays européens, les crues s'étant produites dans un passé récent ont dépassé toutes les prévisions.

La DRIEE explicite les nouvelles cartes des zones inondées potentielles (ZIP), qui permettent de répondre à cette demande, en passant de la prévision des crues à la prévision de l'inondation. Elles permettent en effet de voir les zones potentiellement inondées en fonction de la hauteur d'eau à l'échelle de Meaux.

Il est proposé que dans le cadre du travail sur la stratégie locale de gestion du risque inondation, dans un souci de cohérence entre les données de tous les acteurs, les différents travaux soient effectués en fonction de cette hauteur à l'échelle. C'est pourquoi la DDT77 propose en annexe à ce compte rendu un tableau de correspondance entre les différents scénarios de crues, les niveaux de crue, la hauteur NGF et la hauteur à l'échelle de Meaux. La DDT mettra également à disposition les couches géomatiques des ZIP.

Les maires évoquent l'importance de faire le lien entre ces différentes cartes et les niveaux de vigilance visualisés sur le site Vigicrues. La DDT travaille actuellement sur ce sujet afin d'étudier la cohérence des niveaux de vigilance en cours sur ce tronçon avec les enjeux du territoire. Ces résultats seront présentés lors du prochain groupe de travail concernant la gestion de crise. Toutefois, si sur certains territoires les données sont nombreuses, sur le territoire de Meaux l'État manque de données ce qui rend difficile ce type d'analyse. Les différents participants sont invités à transmettre toutes données et toute connaissance relative à l'aléa afin d'en améliorer la connaissance. La DDT77 avait interrogé les communes en juillet, et va lancer une seconde vague de questionnaires auprès d'autres partenaires tels que les entreprises.

La connaissance d'éventuels repères de crues, murettes et digues est importante afin d'étudier la possibilité d'en implanter de nouveaux. La DDT propose aux communes la rédaction d'une annonce dans les journaux communaux afin de permettre aux particuliers ayant encore la connaissance de ces éléments de se manifester auprès des mairies : photos, films, repères de crues sur terrain privé, témoignages. Les maires s'étonnent de l'absence de telles archives au vu des nombreuses études déjà réalisées. Ils proposent de contacter les archives départementales et également de questionner les industriels des communes qui, par le curage,

le dragage lié à leur activité peuvent avoir repéré les repères existants. La société TEREOS propose de contacter également l'INA qui dispose peut-être d'archives cinématographiques relatives aux inondations.

Les maires proposent également de prendre contact avec l'ancienne association des communes riveraines de la Marne et de ses affluents pour la défense contre les inondations (CORIMA).

L'hôpital de Meaux conseille de prendre en compte également ces données au niveau du Brassat, qui ne bénéficie d'aucun élément de protection.

L'ETPB propose de mettre à disposition de la DDT sa base de données des crues inférieures à celle de 1910 ainsi que les données dont il dispose sur les échelles limnimétriques du territoire.

La DDT précise que les données présentées sont issues de données INSEE recoupées avec des estimations régionales, la précision des données ne peut être fournie que par les communes.

Les participants souhaitent que soit intégrée à la stratégie, la durée d'immersion des zones sinistrées afin que le diagnostic permette à la commune impactée d'évaluer l'adéquation de ses moyens de protection avec la durée de l'impact (exemple : quantité d'eau potable par rapport aux personnes à reloger et à la durée durant laquelle ils ne peuvent accéder à leur logement).

Les communes proposent également de solliciter les communes alentour comme Esbly, Crécy-la-Chapelle ou encore Couilly-Pont-aux-Dames qui furent les premières impactées par l'inondation de 1983 et ont dû consigner des données sur la Marne dans leur archives. Les maires précisent que lors des dernières crues, le début des inondations observé sur ces communes permettaient la mise en alerte des leurs et que les données recueillies sur le déroulé de la crue sur ces communes sont par conséquent particulièrement importantes.

La chambre de commerce et d'industrie ainsi que la chambre des métiers vont fournir à la DDT leurs fichiers des entreprises présentes sur le territoire de Meaux.

Les sociétés BASF et TEREOS sont situées en zone inondable et disposent chacune de plans spécifiques.

En conclusion, la DDT remercie l'ensemble des participants, rappelle l'importance de fournir les données demandées pour pouvoir produire un diagnostic de vulnérabilité de qualité de manière à bien identifier les risques et souligne l'avantage d'avoir ce diagnostic en 2018 lors du transfert de la compétence GEMAPI aux collectivités. Elle reste à l'écoute de toute nouvelle idée d'amélioration.